



Concours du second degré

Rapport de jury

Concours : Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique (CAPET)

Concours d'accès à une liste d'aptitude aux fonctions d'enseignement des établissements privés (CAFEP)

Section : ECONOMIE ET GESTION

Option

COMPTABILITÉ ET FINANCE

RAPPORT DU JURY

Session 2014

Rapport présenté par Jean-Michel PAGUET
Inspecteur général de l'éducation nationale
Président du jury

SOMMAIRE

Statistiques générales 2014

Définitions des épreuves

Rapport sur les épreuves d'admissibilité

1. Composition de Sciences de Gestion
2. Épreuve de Synthèse

Rapport sur les épreuves d'admission

3. Épreuve de mise en situation professionnelle.
4. Épreuve d'entretien à partir d'un dossier

Annexes

Annexe 1 : Programme des CAPET et CAFEP Économie et gestion

Annexe 2 : Liste des membres du jury

Statistiques générales 2014

CAPET Externe

Bilan de l'admissibilité

Nombre de candidats inscrits : 696
Nombre de candidats présents : 187
Nombre de candidats admissibles : 84
Moyenne de l'ensemble des candidats : 8,4
Barre d'admissibilité : 8,05

Bilan de l'admission

Nombre de postes : 35
Nombre de candidats convoqués : 84
Nombre de candidats présents : 73
Nombre de candidats absents : 11
Nombre de candidats reçus : 35
Nombre de candidats inscrits sur liste complémentaire : 6
Moyenne du dernier candidat admis : 10,17
Moyenne de l'ensemble des candidats admis : 13,55
Moyenne de l'ensemble des candidats : 9,8

CAFEP

Bilan de l'admissibilité

Nombre de candidats inscrits : 136
Nombre de candidats présents : 33
Nombre de candidats admissibles : 12
Moyenne de l'ensemble des candidats : 7,73
Barre d'admissibilité : 7,05

Bilan de l'admission

Nombre de postes : 8
Nombre de candidats convoqués : 12
Nombre de candidats présents : 7
Nombre de candidats absents : 5
Nombre de candidats reçus : 4
Moyenne du dernier candidat admis : 10,02
Moyenne des candidats admis : 12,87
Moyenne de l'ensemble des candidats : 9,3

La définition des épreuves du CAPET externe et du CAFEP – CAPET Section économie et gestion

Nous rappelons aux candidats que c'est dans le B.O. qu'ils trouveront les éventuelles modifications de programme et de réglementation susceptibles d'affecter la session du concours à laquelle ils envisagent de se présenter.

À compter de la session 2014, la réglementation du concours a été modifiée. Les candidats peuvent prendre connaissance des nouvelles modalités de concours à l'adresse suivante :

<http://www.education.gouv.fr/cid20869/textes-officiels-regissant-les-concours-du-second-degre.html>

Par ailleurs, de nombreuses informations relatives au métier d'enseignant, aux différents concours et spécialités, à l'inscription, à l'organisation des épreuves et à leurs modalités sont consultables à partir du site du ministère de l'Education Nationale, à l'adresse :

<http://www.education.gouv.fr/siac2>

S'agissant des formations et des enseignements relevant du domaine de l'Économie et gestion, la consultation régulière des sites Web consacrés à la discipline et l'abonnement au périodique électronique Ecogest@actu sont susceptibles de fournir au candidat de très utiles informations actualisées, de nombreux contacts et références pédagogiques.

Le portail des sites de l'ÉCONOMIE et GESTION en ligne se trouve à l'adresse :

<http://ecogest.info>

La recherche et l'accès à ces ressources sont facilités par le flux d'actualité du site national :

<http://eduscol.education.fr/ecogest/actualites/fil/RSS>

La revue « Economie et Management » est une source complémentaire à ces ressources numériques :

<http://eduscol.education.fr/ecogest/reseaux/echanges/presentation>

Épreuves d'admissibilité

1.- Composition de sciences de gestion

- Durée : 5 heures
- Coefficient 1

L'épreuve est spécifique à l'option choisie. Elle consiste en l'étude de situations de gestion basées sur des données réelles, en vue de les analyser et de proposer des solutions.

2. Épreuve de Synthèse

- Durée : 5 heures
- Coefficient 1

L'épreuve consiste en l'exploitation d'un dossier documentaire relatif à des problématiques relevant du management des organisations et en l'étude de leurs prolongements économiques et juridiques. Le sujet de l'épreuve peut être commun à plusieurs options

Épreuves d'admission

3. Épreuve de mise en situation professionnelle

- Durée de la préparation : 3 heures
- Durée de l'épreuve : 1 heure (*exposé : 30 minutes ; entretien : 30 minutes*)
- Coefficient 2.

L'épreuve consiste en la présentation et la justification de la démarche suivie pour la construction d'une séquence pédagogique. Celle-ci porte, au choix du candidat au moment de l'épreuve, sur le management des organisations, l'économie ou le droit. Une situation professionnelle explicite est fournie par le jury ; elle précise les conditions d'enseignement ainsi que des éléments de contexte relatifs aux élèves.

4. Épreuve d'entretien à partir d'un dossier

- Durée de la préparation : 2 heures
- Durée de l'épreuve : 1 heure (*exposé : 30mn ; entretien : 30 mn*)
- Coefficient 2

L'épreuve consiste en l'exploitation didactique, dans le champ des sciences de gestion et dans l'option choisie, d'une situation organisationnelle réelle, observée ou vécue par le candidat.

Elle prend appui sur un dossier documentaire d'une dizaine de pages maximum (hors annexes), produit par le candidat.

Le sujet proposé par le jury, à partir du dossier, précise le contexte et les conditions de l'enseignement envisagé.

Au cours de l'exposé, le candidat présente ses réponses au sujet et justifie les orientations qu'il privilégie.

L'entretien permet au jury d'approfondir les points qu'il juge utile. Il permet en outre d'apprécier la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République.

Les dossiers doivent être déposés au secrétariat du jury cinq jours francs au moins avant le début des épreuves d'admission.

Rapport sur les épreuves d'admissibilité

1) Composition de sciences de gestion, option « comptabilité et finance »

1.1 Éléments statistiques

Notes/20	Effectifs	Pourcentages	% cumulés croissants
N < 05	93	39,6%	39,6%
05 <= N < 08	63	26,8%	66,4%
08 <= N < 10	23	9,8%	76,3%
10 <= N < 12	24	10,2%	86,5%
12 <= N < 15	15	6,4%	92,9%
N > =15	17	7,2%	100,00%
Total	235	100%	

La moyenne de l'épreuve est de 6,88/20 (5/20 en 2013)

1.2 Le sujet

Le sujet était structuré en trois dossiers indépendants couvrant plusieurs domaines des sciences de gestion. La gestion du temps de composition était un facteur clé de réussite de l'épreuve, aborder les dossiers de façon linéaire n'est pas forcément une solution optimale.

La variété des sujets proposés témoigne de la volonté du jury d'évaluer la capacité d'adaptation du candidat aux problématiques de gestion. Ainsi l'originalité des contextes, la formulation du questionnement, les thèmes abordés sont autant d'outils à sa disposition pour apprécier les compétences et les connaissances des candidats, mais également évaluer les capacités d'analyse et une réflexivité quant aux outils et méthodes mobilisés.

Les trois dossiers avaient le même poids dans la note finale attribuée à chacun des candidats. Or, la moyenne de chacun des dossiers est respectivement : 10,5/20 sur le premier dossier, 6,3/20 sur le deuxième et 3,80/20 pour le troisième. Le nombre de candidats n'ayant pas traité le dossier augmente en fonction du rang du dossier dans le sujet. 6 candidats n'ont pas traité le premier dossier, 39, le deuxième dossier et 75 le troisième.

1.3 Observations générales

1.3.1. Sur le fond

L'étude proposée aux candidats portait sur une entreprise du bâtiment cherchant à se diversifier sur les marchés publics. Le sujet comportait trois dossiers rigoureusement indépendants.

Dossier 1 — Organisation de la diversification vers les marchés publics

Les candidats devaient étudier successivement :

- Une étude de la rentabilité et de l'endettement de l'entreprise,
- Une analyse de la valeur d'un projet de chantier public et des choix associés,
- Une analyse comparative du financement d'un investissement.

Ce premier dossier nécessitait analyse et réflexion pour identifier les indicateurs pertinents, mettre en place des démarches. Cela a pu faire perdre du temps aux candidats. Les candidats étaient évalués sur leurs capacités à raisonner à partir de problématiques managériales et à concevoir des démarches de résolution de problèmes de gestion en recherchant les références scientifiques les plus pertinentes. Beaucoup de candidats n'ont pas su mobiliser les outils pertinents pour la résolution des problèmes posés et le jury regrette de nombreuses erreurs techniques (confusions entre rentabilité et profitabilité, méconnaissance des flux liés au financement).

Dossier 2 – Gestion d'un contrôle fiscal

Les questions portaient notamment sur :

- un travail comptable concernant une augmentation de capital,
- le traitement comptable et fiscal d'une décomposition d'immobilisation,
- une étude comparative de calculs de coûts de chantiers,
- le traitement d'un contrat à long terme (aspects fiscal, comptable et financier).

Les candidats étaient évalués sur leur maîtrise des techniques comptables, des règles fiscales et des modèles de calcul de coûts. La présentation des démarches sous une forme pertinente et l'explicitation des choix étaient également requises. Le jury déplore la méconnaissance, de la part d'un trop grand nombre de candidats, des schémas comptables ainsi que des règles fiscales relatives à l'amortissement d'une immobilisation. Le niveau technique requis pour le traitement de ces questions devrait être à la portée de tous les candidats.

Malgré l'originalité et la densité des informations concernant les calculs des coûts selon les méthodes des centres d'analyse et la méthode ABC, le jury note l'absence de cohérence, chez certains candidats, dans les principes même de la répartition des charges indirectes.

Dossier 3 – Décisions opérationnelles et amélioration des performances

Ce dossier s'articulait autour :

- de l'étude d'un changement de méthode comptable,
- de la gestion de stock selon la méthode de Wilson et des travaux d'inventaire associés,
- de l'étude du système d'information relatif à la gestion des chantiers.

Les candidats étaient évalués sur la maîtrise des techniques comptables, la gestion de stocks et du langage d'écriture de requêtes. Les deux premières parties de ce troisième dossier ont été assez peu traitées par les candidats. Si le changement de méthode comptable nécessitait des compétences techniques pointues, la gestion des stocks était abordable.

Le jury note avec satisfaction que les candidats sont de plus en plus nombreux à proposer un traitement pour la partie « système d'information », démontrant ainsi une meilleure connaissance des concepts de base.

1.3.2. Sur la forme

Sur la forme, le jury déplore :

- l'absence de structure,
- le manque de soin de certaines copies dont l'écriture est parfois illisible,
- des questions traitées sans référence aux numéros issus du sujet,
- l'abus de renvois en fin de la copie pour compléter des réponses au risque de rendre malaisée la lecture de la copie,
- une orthographe médiocre voire inadmissible quand on se présente à un concours de recrutement de professeurs.

Le jury estime que la qualité globale des productions doit être notamment améliorée par :

- un soin particulier dans la présentation générale de la production (regroupement des questions par dossier, soin...),
- une présentation plus structurée des réponses (production de tableaux...),
- un effort en matière de rédaction, de syntaxe, d'orthographe...

Il est rappelé aux candidats que la rigueur apportée à cet exercice témoigne de compétences pédagogiques essentielles auxquelles le jury porte une attention particulière.

Une bonne copie est structurée, l'identification des dossiers et des questions est aisée. Elle démontre en outre un souci d'argumentation et de justification des démarches et des calculs.

1.4 Conseils aux candidats

Le sujet de cette session a été conçu pour évaluer de larges connaissances et domaines de compétences. Par la longueur du sujet, les candidats pouvaient privilégier les dossiers pour lesquels ils pouvaient ressentir une aisance particulière.

Avant l'épreuve, les candidats doivent :

- s'informer de la nature de l'épreuve et des modalités d'évaluation : la consultation des textes et des rapports de jury est un travail préalable indispensable,
- prévoir et mettre en œuvre une préparation sérieuse : il est fortement conseillé aux candidats d'actualiser leurs connaissances,
- organiser un programme de travail adapté et s'entraîner en traitant le plus grand nombre de sujets (traiter des sujets de BTS CGO et de DCG peut s'avérer efficace).

Lors de l'épreuve, il est essentiel :

- de procéder à une lecture attentive du sujet afin de déterminer les dossiers à traiter en priorité en fonction du profil du candidat. Aucun dossier ne doit cependant être négligé,
- d'optimiser la gestion du temps de façon à pouvoir aborder l'essentiel des questions,
- d'adapter les apports théoriques et les analyses au contexte de l'entreprise,
- de soigner l'expression écrite et la présentation du travail.

1.4.1. Conseils portant sur le fond

- approfondir les connaissances de base sur les outils et les démarches de la spécialité (niveau BTS et DCG),
- dépasser la seule mise en œuvre de techniques en s'interrogeant sur les conditions de mise en œuvre et la conception d'une démarche les impliquant,
- bien cerner les questions posées et la documentation fournie pour éviter le hors sujet,
- exploiter les données chiffrées et réaliser des calculs pertinents pour illustrer et argumenter (calculs et commentaires),
- utiliser un vocabulaire technique et adapté,
- adapter ses réponses au contexte du sujet et les structurer,
- éviter l'énumération des éléments donnés dans les annexes mais privilégier une approche analytique.

1.4.2. Conseils portant sur la forme

- gérer plus efficacement son temps pour éviter des fins de copies bâclées. Des candidats ont passé une très grande partie du temps accordé sur une partie, voire un dossier au détriment de tous les autres,

- soigner la présentation de la copie : aérer la présentation, numéroter les pages et les questions de façon claire et univoque, structurer les réponses de manière apparente, mettre en évidence les éléments essentiels du raisonnement grâce au soulignement, présentation sous forme de tableau...
- veiller à ce que l'écriture soit lisible, s'attacher à proposer une rédaction fluide et rigoureuse.
- proscrire les paraphrases d'annexes,
- être vigilant sur l'orthographe et la syntaxe en relisant consciencieusement la copie,
- si l'usage d'un tableau peut être utile à la structuration du propos, il ne doit pas occulter la nécessité de justifier ses affirmations et d'argumenter ses réponses,
- répondre de manière précise aux questions « justifier, argumenter » en formulant des arguments.

1.5. Conclusion

La réussite à cette épreuve nécessite une préparation sérieuse. Les candidats doivent se documenter sur les connaissances et les compétences que doit maîtriser un enseignant d'économie et gestion de la spécialité. Par ailleurs, l'entraînement régulier à la résolution de cas d'entreprises de niveau bac+2 jusqu'au niveau master et l'étude approfondie des sujets proposés lors des précédentes sessions apparaissent comme des exercices indispensables.

2) Épreuve de Synthèse

2.1. Éléments statistiques

ÉPREUVE DE SYNTHÈSE	MOYENNE*	NOMBRE DE COPIES	NOTE LA PLUS HAUTE	NOTE LA PLUS BASSE
	8,22	221	19	0,7
Partie synthèse	10,12/20		204 copies	
Partie questions	6,32/20		198 copies	

* Moyennes réalisées à partir des copies des candidats ayant traité cette partie de l'épreuve.

RÉPARTITION DES NOTES

Notes	Nombre de notes obtenues à l'épreuve	Pourcentages	% cumulés croissants
N < 05	50	22,6%	22,6%
05 <= N < 08	62	28 %	50,6%
08 <= N < 10	39	17,6 %	68,2%
10 <= N < 12	30	13,6 %	81,8%
12 <= N < 15	31	14 %	95,8%
N > =15	9	4,1 %	100 %
Total	221	100%	

Dans la répartition des notes, on peut remarquer que :

- 23 candidats n'ont répondu à aucune question que ce soit en droit ou en économie
- 72 % des candidats ayant traité les deux parties ont choisi de traiter les questions d'ordre économique, 28 % ont choisi les questions juridiques.
- 7,5% des candidats qui ont traité la synthèse n'ont pas traité la 2^{ème} partie sur les questions.
- Quelques candidats n'ont pas respecté la consigne « de ne pas panacher les questions ». Ils se sont alors lourdement pénalisés.
- la différence de moyenne entre économie et droit est justifiée par un grand nombre de copies dans lesquelles les candidats ont indiqué avoir choisi l'économie en se limitant à des réponses de quelques mots conduisant à une note très faible.

2.2. Rappel de la définition et du programme de l'épreuve

L'épreuve de synthèse (durée 5h / coefficient 1), se compose de deux parties indépendantes :

- d'une part, une note de synthèse à partir d'un dossier documentaire de 10 à 15 pages fourni au candidat ;
- d'autre part, la présentation de réponses argumentées à une série de questions d'ordre économique ou à une série de questions d'ordre juridique.

La note de synthèse doit mettre en évidence les dimensions de management des organisations du sujet et comporter, dans le sujet proposé, 1 500 mots (+/- 10 %).

La note de synthèse reprend les différents éléments du dossier, sans ajout de données supplémentaires et sans refléter l'avis du rédacteur.

2.3. Observations du jury

Cette épreuve évalue la maîtrise par le candidat de connaissances et de compétences nécessaires à l'exercice du métier d'enseignant s'inscrivant en cohérence avec le contexte actuel. En effet, dans un environnement informationnel nourri, il convient d'être en mesure de sélectionner un ensemble de données pertinentes sur un sujet donné, de valoriser ses capacités à en dégager les enjeux, à synthétiser cette information, à la structurer autour d'une problématique afin de provoquer la réflexion face à un public donné.

L'enseignant doit être capable de mener un tel travail lors de la conception de son cours, afin de pouvoir mettre les élèves ou étudiants en situation similaire mais simplifiée, dans le cadre de son enseignement. La recherche et le traitement de l'information, l'esprit de synthèse, la capacité à problématiser et à structurer un propos font partie des compétences que l'élève et a fortiori l'étudiant doivent acquérir lors de leur scolarité grâce à l'expertise de l'enseignant.

2.3.1. Remarques d'ordre général

Le jury note une nette amélioration des prestations des candidats, par rapport à la session antérieure.

La grande majorité des copies témoigne d'un effort en matière de présentation. Le jury regrette toutefois que de trop nombreux candidats présentent des défaillances, parfois très lourdes, en matière d'orthographe et de syntaxe. Les candidats sont invités à prévoir un temps de relecture de leur copie suffisant, et à veiller à la lisibilité de leurs écrits.

L'épreuve se compose de deux parties : la note de synthèse et les questions d'ordre économique ou juridique.

Il est rappelé aux candidats l'importance de gérer leur temps avec discernement : ils sont trop nombreux à négliger les questions d'ordre économique et juridique.

2.3.2. La note de synthèse

2.3.2.1. Sujet

Dans la perspective d'une séance en classe de 1^{ère} STMG en management des organisations, vous rédigerez une note de synthèse à partir du dossier fourni en annexe et relative à la problématique suivante :

« L'INTÉGRATION DE LA DIMENSION SOCIÉTALE DANS LES ENTREPRISES FRANÇAISES »

Votre note de synthèse devra mettre en évidence les dimensions économiques et juridiques du sujet et ne devra pas excéder 1 500 mots (+/- 10 %).

Rappel :

La note de synthèse reprend les différents éléments du dossier sans ajout de données supplémentaires et sans refléter l'avis du rédacteur.

2.3.2.2 Rappel des consignes relatives au nombre de mots

Le sujet précise le nombre de mots attendu dans la synthèse : 1 500 (+/- 10 %). Les candidats doivent indiquer le décompte du nombre de mots à la fin de la synthèse. Ce nombre est vérifié par le jury.

Au-delà du respect formel de cette consigne, le jury remarque que de nombreux candidats ne respectent pas cette consigne. Le jury attire l'attention des candidats sur le fait que les copies qui présentent un nombre de mots insuffisant sont très souvent celles qui souffrent d'un manque d'approfondissement, d'explicitation et/ou de clarté.

2.3.2.3. Remarques méthodologiques sur la synthèse

La synthèse est un exercice qui doit respecter un certain formalisme. Les candidats sont évalués à la fois sur leurs capacités à problématiser et structurer leur propos, mais aussi à sélectionner l'information pertinente tout en la mettant en perspective dans le cadre d'un plan cohérent et adapté. La note de synthèse reprend les différents éléments du dossier, sans ajout de données supplémentaires et sans refléter l'avis du rédacteur. Il en ressort, cependant, que la note de synthèse n'est pas un simple exercice de forme, dont la contrainte serait le seul respect de règles de construction et de mise en forme d'un propos.

En réponse aux exigences d'un concours de recrutement de professeurs, les ressources et documents présentés sont variés et d'un niveau intellectuel reconnu. La compréhension fine des documents du dossier et leur intégration dans une problématique nécessitent une bonne connaissance des éléments managériaux, juridiques et économiques liés au thème. Une connaissance approximative de ces éléments ne permet pas au candidat de réaliser efficacement le travail attendu.

Le nouveau format de la synthèse introduit une dimension à la fois didactique et pédagogique. Cette nouvelle dimension doit être prise en compte par le candidat et se retrouver dans l'exploitation faite des documents. Elle ne doit pas donner lieu à la présentation d'une séquence de cours. Il s'agit bien d'un exercice de synthèse en tant que tel. En revanche la préoccupation didactique et pédagogique doit apparaître aussi bien sur le fond que sur la forme :

- sur le fond, les documents donnés en annexe 1 et 2 permettaient de situer le sujet dans le cadre du programme de management des organisations en STMG, et de déterminer la façon dont les principaux concepts pouvaient être abordés ;
- sur la forme, une attention particulièrement devait être apportée à la clarté des définitions, à la progressivité des concepts abordés, à leur enchaînement, et enfin à l'orthographe et à la synthèse. Il s'agit là d'éléments incontestables de la « professionnalisation » attendue de la part de futurs enseignants.

Ainsi, à l'aune des documents pédagogiques, les candidats doivent apprécier la portée et la place de chaque document de manière à les articuler autour de la problématique. Le choix du plan permet alors d'apprécier la compétence du candidat à organiser et articuler les idées essentielles des documents à travers une progression (didactique/pédagogique) pertinente et cohérente. Cette perspective pédagogique amène à sélectionner et hiérarchiser les notions, puis à déterminer leur place dans la synthèse (par exemple, les notions simples devant être abordées avant les concepts difficiles à appréhender).

Les candidats ont eu à l'évidence de grandes difficultés à répondre à ces différentes exigences, soit parce qu'ils se sont éloignés de l'exercice de la synthèse en présentant une séquence de cours, soit parce qu'ils ont rédigé une synthèse sans inclure les aspects didactique et pédagogique. La méthodologie de la synthèse est loin d'être maîtrisée par tous les candidats, ce qui a conduit à un ensemble hétérogène de copies.

Par ailleurs, le jury attend nécessairement une introduction et un développement. Des candidats ont également rédigé une conclusion bien que celle-ci demeure facultative dans une synthèse. L'aspect didactique et pédagogique doit être envisagé dès l'introduction afin de faire référence au programme de la filière STMG. Les documents 1 et 2 fournis pouvaient permettre cette introduction.

Plus précisément, la synthèse produite n'est pas suffisamment problématisée et manque d'un sens de l'analyse.

- **Introduction**

De nombreuses copies ne présentent pas d'introduction structurée. On remarque notamment, selon les synthèses, l'absence d'accroche, de définitions, de phase de problématisation et/ou de présentation d'un plan.

Pour d'autres copies, l'introduction s'avère trop succincte (réduite à une simple accroche) voire inexistante. Pour d'autres encore, elle apparaît beaucoup trop longue relativement au développement.

Il est donc souhaitable que les candidats maîtrisent la construction de l'introduction afin de présenter une problématique pertinente et un plan approprié. La définition des termes, établie à partir des documents, est un préalable indispensable, ici la définition de la « responsabilité sociétale des entreprises (RSE) » était à minima attendue.

- **Problématique**

Si des efforts de problématisation déployés par les candidats sont à souligner, la formulation d'une problématique pertinente demeure un écueil récurrent. Trop souvent les candidats proposent, à titre de problématique, une liste de questions réductrices qui ne permettent pas d'englober la totalité du sujet. Ce cas de figure illustre souvent le manque de recul et de vision d'ensemble des candidats sur le sujet. La problématique doit être énoncée sous forme d'une question unique.

- **Plan et structuration**

Une grande partie des copies propose une structure-cadre pour la synthèse. Les meilleurs candidats ont enrichi la structuration de leur synthèse grâce à des intitulés de parties et sous-parties afin de mettre en évidence la cohérence du développement et garantir sa qualité globale.

Cependant, dans de nombreuses copies, le plan annoncé n'est pas respecté ou n'est pas en phase avec la problématique éventuellement énoncée. Des candidats se contentent trop souvent de résumer, voire de paraphraser les documents en juxtaposant les idées, ce qui accentue le manque de cohérence de leur synthèse.

- **Exploitation des documents**

De nombreux candidats ne restituent pas de façon pertinente les informations principales, ou bien n'exploitent pas certains documents pourtant essentiels. Cette exploitation fait parfois l'objet de contresens. Un grand nombre de candidats rencontre manifestement des difficultés pour relier les idées contenues dans les documents de façon cohérente. L'épreuve impose aux candidats l'obligation de ne pas exprimer d'opinion personnelle et/ou de ne pas intégrer d'éléments extérieurs au dossier documentaire. Pourtant certains candidats ont adopté un style trop prescriptif pour présenter le cadre réglementaire de la RSE.

Le jury a particulièrement apprécié les copies dans lesquelles les candidats faisaient référence au numéro des documents au fil de leur synthèse.

La réflexion didactique et pédagogique du sujet devait apparaître.

Cependant le jury a eu le plaisir de corriger quelques copies d'un excellent niveau.

2.3.2.4. Conseils aux candidats

La note de synthèse est un exercice méthodique et formel qui permet d'apprécier les compétences attendues de futurs enseignants et d'évaluer leurs capacités de synthétiser, structurer, hiérarchiser et articuler des informations juridiques, économiques, sociales...

Le jury ne peut qu'encourager les candidats à pratiquer régulièrement la lecture d'ouvrages de référence, d'articles de la presse économique et de documents juridiques afin de développer une aptitude à lire de manière rapide et efficace. La note de synthèse reste un exercice exigeant, nécessitant une bonne maîtrise méthodologique qui ne peut s'acquérir que dans le cadre d'une préparation rigoureuse et régulière à l'épreuve. La gestion du temps et des documents sont des éléments clés de réussite, c'est pourquoi les candidats doivent pratiquer des entraînements réguliers à l'exercice de la synthèse.

Il est fortement conseillé aux candidats d'annoncer et de faire apparaître explicitement dans leur copie : les définitions des mots clefs, leur problématique et l'annonce du plan qu'ils ont adopté.

Les documents doivent être utilisés de façon judicieuse et exhaustive, sans éluder les documents à caractère économique ou à caractère juridique et sans éluder les documents à caractère didactique ou pédagogique. Il est recommandé de citer brièvement les sources des documents utilisés.

Il est rappelé en outre aux candidats de reporter l'estimation du nombre de mots à la fin de leur note de synthèse. La technique de comptage des mots est la suivante : seuls comptent les mots ou groupes de mots entre deux espaces.

Rappel des principes de base de la note de synthèse

La note de synthèse n'est pas un résumé condensé de différents articles. Le but de cette épreuve est de tirer les informations essentielles de chaque document, puis de les organiser de manière structurée dans son devoir. Dans tous les cas, il s'agit de proposer une information brève, objective, directement utilisable, sur un sujet qui pose problème.

L'objectivité

Une règle fondamentale consiste à éviter la partialité qui n'est pas de mise dans une note de synthèse, quels que soient les arguments développés. Ce n'est pas un rapport personnel et il convient de ne jamais manquer à la règle de l'objectivité qui vaut neutralité.

Étapes de conception de la note

- *Effectuer un feuilletage rapide du dossier documentaire. Regarder quels sont les documents les plus accessibles, quels sont ceux qui semblent longs et techniques, quels sont ceux qui sont structurés. Les plus abordables seront souvent lus en premier alors que les plus techniques le seront dans un deuxième temps.*
- *Concernant la prise de notes, elle doit être active : les idées extraites doivent être reliées progressivement avec celles qui ont été extraites des documents précédemment lus.*
- *Problématiser l'idée directrice qui relie les différents documents. La formuler en préalable à l'annonce du plan.*
- *Construire un plan, l'annoncer dans l'introduction puis s'y conformer.*
- *Articuler son propos en prévoyant des transitions entre parties et sous parties.*
- *Éviter qu'à l'intérieur des différentes parties le propos ne se perde en détails et digressions.*
- *Ne pas formuler d'opinion personnelle.*
- *La conclusion (facultative) doit être concise.*

2.3.3. Partie 2 : Questions d'ordre économique ou juridique

2.3.3.1. Sujet

Le candidat choisira la série de questions d'ordre économique ou d'ordre juridique, **sans possibilité de panachage, en indiquant clairement sur la copie, la nature de son choix.**

Choix N°1 : Questions d'ordre économique

- Quel est le rôle du prix en économie de marché ?
- Quelle intervention de l'État pour la production de biens publics mondiaux ?
- Quelles sont les conditions pour qu'une relance de l'activité économique par la dépense publique soit efficace ?

Choix N°2 : Questions d'ordre juridique

- Dans le cadre de la rénovation de la démocratie sociale, quelles sont les modalités de négociation et d'adoption de l'accord d'entreprise ?
- Pourquoi et comment le droit sanctionne-t-il les pratiques anticoncurrentielles ?
- Quelles sont les spécificités du contrat électronique entre un consommateur et un professionnel ?

2.3.3.2. Remarques générales

Le jury relève que très peu de copies traitent les questions juridiques. Il constate qu'un certain nombre de candidats n'ont traité aucune des deux catégories de questions portant au choix sur l'économie ou sur le droit ou alors le traitement des questions est négligé. D'autres n'ont pas indiqué leur préférence.

La mauvaise gestion du temps et/ou un manque de connaissances peuvent expliquer ce constat. Les questions sont traitées de manière superficielle, sans aucune définition préalable des notions mobilisées. Le jury observe que les candidats manquent trop souvent de méthode. Les réponses témoignent de confusions et d'un manque de maîtrise des notions et concepts de base, en économie comme en droit. Le manque de rigueur et d'exploitation de connaissances actualisées lors du traitement des questions est à souligner. Le jury précise que si un exemple peut illustrer un argument, il ne peut en aucun cas le remplacer. La majorité des candidats ne maîtrise pas suffisamment les références théoriques attendues. Le jury reste néanmoins conscient du temps limité dont disposent les candidats et n'exige en conséquence pas un formalisme comparable à celui que l'on est en droit d'attendre dans une dissertation. Le jury valorise par ailleurs les candidats qui suivent une démarche claire en posant dans un premier temps les définitions des notions contenues dans la question avant de traiter de façon argumentée la question posée.

Concernant les questions d'économie :

- beaucoup de candidats ne sont pas capables de définir certaines notions de base : prix, économie de marché, biens publics mondiaux et politique de relance,
- les réponses proposées mobilisent trop souvent des concepts de gestion alors que des concepts, théories et outils d'économie générale étaient attendus,
- les différents rôles du prix (information, allocation de ressources, équilibre de l'offre et de la demande...) ne sont pas correctement identifiés. Il est rarement fait état des hypothèses dans lesquelles le prix pourrait jouer son rôle,
- la notion de bien public mondial est très rarement définie. Les exemples proposés sur une thématique d'actualité montrent que la notion n'est pas maîtrisée. De trop nombreuses réponses ne contiennent qu'un propos très général sur l'intervention de l'État,

- le contenu des politiques de relance par la dépense publique est rarement identifié. Peu de copies répondent effectivement à la question posée en caractérisant les conditions d'efficacité d'une telle politique.
- *Concernant les questions de droit :*
 - les fondamentaux ne sont pas souvent maîtrisés. Les confusions et/ou approximations sont importantes dans la majorité des copies,
 - question 1 : Les textes portant sur la rénovation de la démocratie sociale n'ont pas été généralement rapportés par les candidats privant ainsi leur réponse d'une base légale. Les parties, l'objet et les modalités de négociation des accords d'entreprise n'ont que trop rarement été précisés. Les candidats n'ont pas perçu l'enjeu de la réforme,
 - question 2 : Une définition claire et précise des pratiques anticoncurrentielles était attendue. La justification économique a été globalement bien appréhendée par les candidats mais pas le cadre juridique ni les modalités de la sanction (organismes compétents, étapes de la procédure...). Une illustration est toujours pertinente,
 - question 3 : Il convenait de définir le contrat tout en posant les fondements juridiques du contrat électronique au regard du droit national et du droit européen. Les spécificités liées à la formation du contrat électronique ont été relativement bien traitées mais pas celles liées à son exécution.

2.3.3.3. Conseils aux candidats

Si en termes de contenus, les programmes de BTS constituent la référence, le niveau minimum requis est bien celui d'un niveau d'études supérieures équivalent au Master 1. En conséquence, il est indispensable de se constituer une bibliographie d'ouvrages universitaires de référence et d'exploiter des sources fiables et actualisées. Les concepts et définitions doivent être parfaitement connus et les mécanismes fondamentaux doivent être maîtrisés pour éviter les contresens. Le jury rappelle qu'il est nécessaire de poser les définitions et poser des raisonnements pour réussir cette partie de l'épreuve. Il encourage les candidats à soigner leur argumentation et leurs démonstrations.

La gestion du temps constituant l'un des facteurs de réussite à l'épreuve, le candidat doit veiller à répartir de façon judicieuse son temps de composition entre les deux parties afin de ne pas négliger la deuxième partie sur les questions, au risque de se voir sanctionné par le barème.

2.4. Conclusion

Le jury accorde une grande importance à la maîtrise des concepts et des théories, mais également aux aspects didactiques et pédagogiques. Ces derniers se traduisent par la clarté des définitions, par la rigueur dans la présentation des mécanismes, ainsi que par la progressivité des concepts abordés. Ces développements doivent s'accompagner d'une grande maîtrise de la forme : orthographe et synthèse, mais aussi cohérence du plan. En conséquence, les candidats doivent non seulement avoir des bases théoriques solides, mais aussi développer des compétences en termes didactiques et pédagogiques en lien avec les programmes de l'enseignement technologique afin de réussir cette épreuve.

Rapport sur les épreuves d'admission

Les épreuves d'admission permettent au jury d'apprécier les compétences professionnelles du candidat en relation avec le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1-7-2013 - J.O. du 18-7-2013). Les compétences techniques ne suffisent pas pour assurer les missions de professeur et permettre aux élèves de progresser. Le jury a décelé, chez les candidats qui n'ont pas été reçus, des fragilités certaines et non compatibles avec l'exercice du métier. Il est possible de progresser en mettant en œuvre une solide réflexion didactique et pédagogique.

3) Épreuve de mise en situation professionnelle

3.1. Rappel de la définition de l'épreuve

L'épreuve consiste en la présentation et la justification de la démarche suivie pour la construction d'une séquence pédagogique. Celle-ci porte, au choix du candidat au moment de l'épreuve, sur le management des organisations, l'économie ou le droit. Une situation professionnelle explicite est fournie par le jury ; elle précise les conditions d'enseignement ainsi que des éléments de contexte relatifs aux élèves.

3.2 Déroulement de l'épreuve

Le candidat prépare le sujet en loge pendant 3 heures. Au cours de cette préparation, les candidats avaient la possibilité d'utiliser leur documentation papier ou numérique accessible grâce à un ordinateur autonome et non connecté.

La prestation orale devant le jury se déroule en deux temps :

- 30 minutes d'exposé au maximum,
- 30 minutes d'entretien avec le jury.

3.3. Éléments statistiques

	N < 5	5 ≤ N ≤ 8	8 < N > 10	10 < N > 12	12 < N > 15	N > 15
	15	21	8	8	12	16
Pourcentage	18,75%	26,25%	10%	10%	15%	20%

80 candidats, note la plus élevée : 19,5, moyenne : 9,5

3.4. Observations des membres du jury

Malgré un effort de structuration de leur prestation, les candidats ne font pas suffisamment preuve d'une réflexion argumentée, contextualisée et approfondie sur l'intégralité du sujet proposé. Quelques candidats montrent sur ce dernier point de graves lacunes qui aboutissent à une prestation incompatible avec le niveau d'exigence attendu pour un concours de recrutement de professeurs certifiés.

3.4.1. Sur la forme :

Dans l'ensemble, les candidats se sont bien détachés de leurs notes au cours de l'exposé. Cependant, La communication a parfois manqué de conviction et de dynamisme. Certains candidats n'exploitent pas efficacement le temps à leur disposition et présentent des exposés dont la durée est inférieure à 20 minutes.

Si la plupart des candidats ont su présenter un exposé oral structuré, clarifiant les intentions pédagogiques de leur projet de séquence, le jury a constaté, dans d'autres cas, une communication beaucoup trop confuse pour que le candidat puisse expliciter clairement ses intentions.

De trop nombreux candidats utilisent des fiches de préparation pré-remplies ou des diaporamas qui formatent leur réflexion et qui enlèvent à leur proposition le caractère personnel et adapté au thème à traiter. Plus encore, ces candidats dévient du thème proposé pour traiter le sujet qui avait été préparé avant la loge. Les candidats se fragilisent également lors de l'entretien, lorsque le jury revient sur le sujet qui était à traiter. La documentation apportée par le candidat doit être considérée et conçue comme une ressource pour traiter le sujet proposé et non comme une série de documents prêts à l'emploi.

La possibilité pour le candidat de présenter sa séquence à l'aide d'un outil informatique peut s'avérer pertinente quand celui-ci est utilisé en tant que support de communication et non comme une fin en soi : une présentation sur papier, rigoureuse, adaptée et construite reste également un très bon outil de communication. L'utilisation d'un ordinateur portable lors de la prestation est possible mais n'est pas exigée. Les documents présentés sous forme numérique doivent faciliter la présentation, être visibles par tous les membres du jury et ne pas desservir la prestation orale.

Au cours de l'entretien, certains candidats ont témoigné d'une réelle qualité d'écoute afin de répondre aux questions de manière pertinente et constructive. D'autres, en revanche, n'ont pas fait preuve de discernement ni de modération au moment de l'entretien, restant sur leurs positions initiales, sans montrer leur capacité à se remettre en question ou à nuancer leur propos. Ceci met en évidence un manque d'ouverture d'esprit et laisse entrevoir des difficultés pour envisager le métier d'enseignant.

3.4.2. Sur le fond

Les remarques du jury portent essentiellement sur les points suivants :

- La mobilisation du corpus conceptuel de référence : rares sont les candidats définissant précisément et avec rigueur les termes du sujet. Lorsque les candidats annoncent « je définis la notion de... », les membres du jury attendent des candidats une présentation et explicitation de la définition annoncée ainsi qu'une maîtrise des concepts évoqués,
- les pratiques pédagogiques : Un manque de diversité des pratiques pédagogiques ainsi que des supports est remarqué pour certains candidats. Dans ces cas, les caractéristiques du contexte accompagnant la formulation du thème de la séquence pédagogique ne sont pas prises en compte. En outre, ces pratiques n'intègrent pas suffisamment la diversité des élèves, leurs difficultés d'apprentissage et les difficultés inhérentes au thème traité. Plus encore, certains candidats n'ont pas présenté les différentes étapes de leur séquence et n'ont donc pas démontré ainsi la progressivité et la logique de leur proposition,
- l'intégration du numérique dans les pratiques pédagogiques : Il est attendu des candidats qu'ils aient une connaissance des usages du numérique appliquée à l'enseignement au-delà de la simple utilisation de la messagerie électronique, d'une recherche sur internet ou du partage de fichiers. « Faire entrer l'Ecole dans l'ère du numérique » est un axe fort de la refondation de l'Ecole et donc d'un concours de recrutement de professeurs,
- l'évaluation des élèves : cette question reste trop souvent absente de la réflexion des candidats ou alors elle est assimilée à la notation. Pourtant, le sujet de l'évaluation va bien au-delà,
- le caractère réaliste ou pertinent des propositions : La durée affectée à la séquence pédagogique est parfois irréaliste en raison d'un manque de cadrage précis et rigoureux de toutes les étapes de la séquence pédagogique ou alors d'un formatage préétabli qui serait transposable à tous les sujets. Les intentions développées lors de la séquence pédagogique

sont alors éloignées des intentions du programme et ne sont pas de nature à faire progresser les élèves.

Les prestations jugées insatisfaisantes se limitent à la présentation d'une séquence sans explicitation ni justification des notions et des mécanismes à faire acquérir aux élèves, des méthodes utilisées, des intentions et des choix pédagogiques retenus. Le cadrage de la séquence dans la progression reste trop souvent approximatif. Les transversalités avec les autres matières sont simplement évoquées, voire omises, en tous les cas insuffisamment justifiées. Dans les cas les plus extrêmes, aucune démarche n'est expliquée ou argumentée et la présentation se limite à une succession de travaux susceptibles d'être demandés aux élèves sans que l'on comprenne la logique et la cohérence de l'ensemble et encore moins leur contribution à la progression des élèves. Enfin, il est nécessaire de rappeler que cette épreuve ne consiste pas en une leçon sans élèves, ou pire encore, en une séance dans laquelle les membres du jury seraient eux-mêmes les élèves. Cette épreuve consiste bien en une présentation argumentée d'un projet de séquence pédagogique.

L'entretien prolonge l'exposé du candidat. Le candidat est alors invité à préciser et expliciter ses propos. Parfois, la difficulté des candidats à accepter l'autocritique et à se remettre en question, ne leur permet pas de démontrer le recul suffisant quant à leurs pratiques pédagogiques. L'entretien vise aussi à évaluer le candidat sur sa capacité à analyser ses choix et pratiques.

Globalement, les jurys attendent des exposés clairs, motivés, structurés, qui répondent aux exigences de l'épreuve, comme la définition des objectifs pédagogiques, la place de la séquence dans une progression pédagogique, son déroulement, les supports et outils utilisés notamment numériques, les propositions en matière d'évaluation (diagnostique, formative, sommative...), les transversalités possibles avec les autres enseignements...

3.5. Recommandations aux candidats

Avant l'épreuve :

- il est d'abord recommandé aux candidats de lire et de réfléchir avec attention au contenu du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation afin de bien connaître les contours et les exigences des missions de professeur,
- les candidats doivent connaître les référentiels et les programmes du cycle terminal et de BTS, leurs intentions, ainsi que les savoirs et les capacités ou compétences associées. Les concepts de la spécialité et des disciplines relevant de la section « économie et gestion » doivent être maîtrisés, tout comme les démarches identitaires des enseignements en classe de LEGT. Cette connaissance des programmes et référentiels porte non seulement sur le contenu, mais également sur les intentions pour les élèves,
- l'observation de classes de différents niveaux (STMG et BTS) et les échanges avec des membres des équipes pédagogiques permettent de mieux appréhender la diversité des choix pédagogiques et les différentes modalités d'organisation du travail de la classe,
- les candidats doivent également constituer avec attention leur documentation, de telle sorte que celle-ci vienne soutenir pendant la préparation la réflexion et non la conditionner, la formater.

Lors de la préparation de 3h :

- lors de la préparation de la séquence pédagogique, la consultation des programmes et référentiels, ainsi que l'utilisation de documents personnels (y compris sous forme numérique) est autorisée. Pour autant, les membres du jury ont regretté le manque de discernement dans l'utilisation des documents tant lors de la préparation que lors de l'exposé. Plusieurs candidats ont en effet effectué de longues recopies de documents issus de manuels sans prendre suffisamment de recul ou de réflexion quant à leur choix scientifiques, didactiques et pédagogiques personnels. Cette épreuve privilégie l'évaluation des compétences d'analyse, de

justification et d'argumentation des candidats. Ces candidats sans réelle prise de distance par rapport aux documents utilisés se sont retrouvés rapidement démunis lorsqu'une réflexion personnelle et argumentée leur était demandée lors de l'entretien. Le choix d'un manuel comme support de leur séquence pédagogique, pourrait être pertinent si les candidats ne se limitaient pas à cette seule proposition. Ainsi, il n'est pas judicieux que des candidats se limitent à l'utilisation de documents issus d'un seul manuel qui ne reste qu'un point de vue d'auteur et peut restreindre leur réflexion,

- les candidats doivent tenir compte du profil des élèves présenté dans le contexte pédagogique afin de proposer des pratiques pédagogiques adaptées et pertinentes et de justifier des choix pédagogiques appropriés,
- pour chaque support proposé, il est recommandé de présenter le mode d'exploitation de ce support avec réalisme et rigueur et d'avoir une base documentaire actualisée,
- de même, l'intégration du numérique dans le projet de séquence est hautement recommandée, mais la pertinence doit être justifiée par des intentions claires et explicites.
- les transversalités doivent être abordées de manière plus concrète en mettant en valeur le travail collaboratif de l'équipe pédagogique. Les candidats doivent proposer des exemples de mises en situation transversales et être aptes à les expliciter.
- une séquence pédagogique doit être présentée dans sa réflexion globale, ce qui sous-entend l'intégration des modalités par lesquelles le candidat entend faire progresser les élèves, les conditions de leur mise en activité ainsi que les modalités d'évaluation et la définition de leurs enjeux. Il s'agit par exemple de bien prendre en compte la dimension formative des évaluations pour mesurer les acquis d'apprentissage et ne pas se cantonner aux devoirs écrits d'évaluation sommative. Le candidat doit montrer qu'il prévoit les modalités de l'évaluation avant de construire la séquence afin de s'assurer que tous les objectifs (en termes de notions et de capacités) soient pris en compte.

Pendant l'épreuve devant le jury :

Il est important de soigner son expression et d'éviter toute expression familière. Les candidats doivent rester concentrés sur l'objectif de présentation de leur séquence pédagogique. Il n'est pas demandé au candidat de présenter sa situation personnelle ou professionnelle. Les propos doivent être structurés, clairs et explicites.

Des capacités d'analyse, d'écoute et de compréhension sont indispensables pour aborder sereinement l'épreuve. Au cours de l'épreuve, il est essentiel d'adopter une attitude de communication pertinente (posture, registre de langage,...) et de s'adresser à l'ensemble des membres du jury.

Quel que soit le degré de pratique professionnelle du candidat, la préparation au concours reste indispensable.

Enfin, les candidats doivent faire preuve d'une certaine curiosité et ouverture d'esprit afin d'appréhender les adaptations nécessaires du métier d'enseignant.

3.6 Exemples de sujets de l'épreuve séquences pédagogiques proposées pour 2014 :

Enseignement : Economie

Classe : cycle terminal STMG

Sujet : les enjeux du commerce international

Enseignement : Droit

Classe : cycle terminal STMG

Sujet : le rôle du consentement dans le contrat

Enseignement : Management

Classe : cycle terminal STMG

Sujet : l'avantage concurrentiel dans le processus stratégique

4) Épreuve d'entretien à partir d'un dossier.

4.1. Rappel de la définition de l'épreuve

L'épreuve consiste en l'exploitation didactique, dans le champ des sciences de gestion et dans l'option choisie, d'une situation organisationnelle réelle, observée ou vécue par le candidat. Elle prend appui sur un dossier documentaire d'une dizaine de pages maximum (hors annexes), produit par le candidat.

Le sujet proposé par le jury, à partir du dossier, précise le contexte et les conditions de l'enseignement envisagé.

Au cours de l'exposé, le candidat présente ses réponses au sujet et justifie les orientations qu'il privilégie. L'entretien qui lui succède, permet au jury d'approfondir les points jugés utiles. Il permet en outre d'apprécier la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République. Les dossiers doivent être déposés au secrétariat du jury cinq jours francs au moins avant le début des épreuves d'admission.

4.2 Déroulement de l'épreuve

Le candidat prépare le sujet en loge pendant 2 heures. Au cours de cette préparation, les candidats n'ont accès à aucune documentation quelle qu'en soit la forme, hormis le dossier tel qu'ils l'ont remis au jury dans les conditions prévues dans la définition de l'épreuve.

Il s'agit de produire et de présenter une ressource pédagogique ou un support d'évaluation répondant au sujet formulé par le jury.

La prestation orale devant le jury se déroule en deux temps :

- 30 minutes d'exposé au maximum,
- 30 minutes d'entretien avec le jury.

4.3 Éléments statistiques

La répartition des notes est la suivante :

	N < 5	5 <= N >= 8	8 < N > 10	10 < N > 12	12 < N > 15	N > 15
	14	18	5	14	15	14
Pourcentage	17,5%	22,5%	6,25%	17,5%	18,75%	17,5%

Sur 80 candidats présents la moyenne générale est de 10,22

La note la plus élevée est de 19,5/20

La plus faible de 0/20

4.4. Observations des membres du jury

4.4.1. La composition du dossier et formulation des sujets

Le dossier n'est pas évalué en tant que tel mais sert de support à l'élaboration du sujet par le jury. Sa composition, d'environ 10 pages, oriente le choix du jury dans la formulation du sujet remis au candidat. Ce sujet peut porter sur les enseignements suivants : Sciences de Gestion en 1^{ère}, Gestion et Finance en Terminale et processus du BTS CGO. À partir de ce dossier, le jury a recherché un point de programme en phase avec son contenu afin de demander à chacun des candidats la production d'une ressource pédagogique ou d'un support d'évaluation.

Compte tenu des dossiers remis par les candidats, la répartition des sujets élaborés par les jurys sur les dossiers reçus à la session 2014 est la suivante :

Documents à produire :	Nombre
Ressources pédagogiques	75%
Documents d'évaluation	25%
	100%
Niveau et Type de classe	
BTS	10%
1 ^{ère} /Terminale	90%
	100%

La plupart des candidats ont respecté la contrainte de dix pages, évité les fautes d'orthographe et proposé un contexte compatible avec les intentions des enseignements de la spécialité.

Néanmoins, quelques dossiers ne répondent pas aux exigences de l'épreuve pour les motifs suivants :

- dossiers présentant une leçon détaillée et/ou limitant la diversité des transpositions pédagogiques et/ou proposant des supports de cours et/ou se résumant en une compilation de documents comptables sans réelle cohérence.
- dossiers se faisant remarquer par le faible nombre de documents en rapport avec l'option « Comptabilité et Finance » ou par le manque d'adéquation entre les documents et les objectifs de formation.

Le dossier doit présenter un contexte d'organisation pertinemment choisi pour servir de support à une exploitation didactique. Il doit être suffisamment riche et varié pour laisser la possibilité au candidat, en fonction du sujet choisi et formulé par le jury, de nourrir sa production.

Des annexes habilement sélectionnées sont utiles et nécessaires au candidat pour une transposition didactique de qualité. En aucun cas, celle-ci ne doit déjà être réalisée dès le dossier : le temps de préparation en loge est consacré à ce travail en fonction du sujet fourni.

Le dossier ne doit pas contenir la présentation du parcours scolaire et/ou professionnel du candidat.

4.4.2. Pendant la préparation

Les candidats doivent produire une ressource pédagogique ou un support d'évaluation répondant au sujet posé par le jury. Tous les sujets étaient accompagnés d'un extrait de programme ou de référentiel. Dès lors, il était attendu des candidats une réflexion sur les objectifs de formation. Cette production doit intégrer des documents présentés dans le dossier tel qu'il a été déposé et lu par le

jury. Si d'autres supports sont intégrés à la production ils doivent être créés lors de cette phase de préparation. Les candidats invités à concevoir une ressource pédagogique ne pensent pas toujours à identifier les conditions concrètes de son exploitation (durée, classe entière ou demi-groupes, ressources audiovisuelles ou informatiques nécessaires...). Enfin, trop de candidats ne respectent pas le cadre du sujet qui leur est soumis (niveau et type de classe, enseignement, voire thème). Dès lors, les productions pédagogiques présentées se révèlent peu pertinentes. Enfin, les candidats doivent approfondir leur réflexion didactique, argumenter leurs choix et structurer leur présentation.

4.4.3. Pendant l'épreuve : la prestation devant le jury

L'objectif de l'épreuve est trop souvent mal compris. Certains candidats ne proposent aucune exploitation pédagogique formalisée (ressource pédagogique ou support d'évaluation) se contentant de déclarations générales et imprécises. D'autres cherchent à utiliser tous leurs documents sans avoir défini d'objectif pédagogique précis, et sans démontrer le lien entre leur proposition et les intentions du programme ou du référentiel auquel le sujet fait référence. Les candidats restent trop souvent prisonniers de leur dossier, et ils éprouvent des difficultés à sélectionner les informations pertinentes et à les adapter ; certains ne pensent pas à modifier leurs annexes ou à les faire évoluer grâce à une réflexion conduite à partir du thème à traiter. D'autres encore présentent des ressources brutes, sans aucun questionnement ou avec un questionnement inadapté au regard de leurs objectifs. Il n'est pas interdit à cette étape de présenter une production pédagogique sur papier, même sommaire.

La transposition didactique proposée ne met pas suffisamment en œuvre une utilisation pertinente des TICE. Quand elle est envisagée, cette utilisation se limite trop souvent à une simple application à l'aide d'un logiciel standard (tableur ou texteur le plus souvent) ou d'une recherche d'informations à partir d'un navigateur Internet. L'exploitation de certains outils plus élaborés (environnement numérique de travail, progiciel de gestion intégré, jeux sérieux...) est trop souvent ignorée. Les candidats ne pensent pas suffisamment à l'utilisation des TICE comme moyen de construction des capacités et compétences. Les candidats manquent également de recul par rapport aux évolutions de la discipline et de la filière économie-gestion. Pour un certain nombre de candidats, le jury constate des lacunes importantes sur des connaissances de base dans les divers enseignements en lien avec le sujet proposé ce qui nuit à la qualité de la réflexion didactique.

Enfin, peu de candidats cherchent à démontrer en quoi leur proposition répond aux intentions du programme ou du référentiel et aux conditions d'apprentissage des élèves.

Un petit nombre de candidats a une attitude inappropriée pour un entretien de recrutement (trop de décontraction, registre de langue peu soutenu) et ne laissent pas présager d'une capacité à adopter une posture adaptée aux missions du professeur.

4.4 Les conseils du jury

4.5.1 Composition du dossier

Un dossier de qualité est un dossier riche qui permet la création, par le candidat, de ressources pédagogiques et de supports d'évaluation diversifiés et pertinents pendant son temps de préparation. Il est souhaitable que le dossier mette en valeur les éléments caractéristiques de l'organisation observée, avec une sélection de documents qui permet une exploitation didactique. En revanche il n'est pas demandé aux candidats de présenter une séquence pédagogique dès la rédaction du dossier. La production à réaliser (ressource pédagogique ou support d'évaluation) sera demandée lors de l'épreuve. La qualité du dossier influençant fortement la qualité de la production préparée et présentée devant l'épreuve, il est indispensable que les candidats y portent toute l'attention nécessaire.

Enfin, il est conseillé aux candidats de ne pas restreindre leur dossier à une utilisation exclusive sur un niveau donné.

4.5.2 Épreuve

- Préparation en loge :

Pour répondre au sujet posé par le jury, le candidat doit être attentif, pendant sa préparation en loge :

- aux objectifs pédagogiques,
- au choix du ou des éléments qu'il souhaite exploiter,
- aux adaptations nécessaires de son dossier pour l'exploitation en classe,
- aux éventuelles ressources complémentaires,
- aux transversalités possibles.

À partir du sujet fourni par le jury et du dossier, il s'agit de didactiser une situation vécue ou observée dans une organisation et non de présenter une leçon. Le candidat doit placer l'élève au cœur de sa réflexion didactique.

Le candidat doit tenir compte de l'extrait du programme ou du référentiel fourni avec le sujet.

Rappel aux candidats : Seules les ressources complémentaires réalisées lors de la préparation en loge sont acceptées par le jury.

- Entretien avec le jury :

La présentation doit être structurée et la structure annoncée.

Les transversalités mentionnées doivent être précises, explicitées, pertinentes et maîtrisées.

Les programmes et référentiels de la filière économie et gestion doivent être maîtrisés. Il est rappelé que les programmes et référentiels de référence sont ceux de la série STMG (première et terminale Gestion et Finance) et du BTS CGO. La maîtrise des concepts scientifiques est essentielle pour la didactisation.

Le jury conseille vivement aux candidats de profiter de l'opportunité de stages en établissements scolaires pour mieux appréhender les réalités pratiques du métier, les spécificités des élèves et des étudiants de la filière, le fonctionnement d'un établissement et du système éducatif.

Annexe 1 : Programme des CAPET et CAFEP Économie et gestion

Le programme de la session 2014 était le suivant :

Options :

- Communication, organisation et gestion des ressources humaines
- Comptabilité et finance
- Marketing
- Informatique et systèmes d'information
- Gestion des activités touristiques

Le programme des épreuves d'admissibilité et d'admission comporte des éléments communs à toutes les options du concours et des éléments spécifiques à chacune d'entre elles. Les programmes de référence sont ceux en vigueur au 1er janvier de l'année du concours. Les textes législatifs et réglementaires de référence sont ceux en vigueur au 31 décembre de l'année précédant celle du concours.

Programme commun à toutes les options

1. Droit

A - Thèmes des programmes de droit des classes de première et terminale « sciences et technologies du management de la gestion », traités au niveau M1

B -Thématiques complémentaires traitées au niveau M1 :

- Les régimes juridiques de l'activité professionnelle
- L'adaptation de la relation de travail par la négociation
- Les relations contractuelles avec la personne publique
- Le droit de l'immatériel
- La gestion du risque par le droit

2. Économie générale

A - Thèmes des programmes d'économie des classes de première et terminale« sciences et technologies du management de la gestion », traités au niveau M1.

B - Thématiques complémentaires traitées au niveau M1 :

- La dynamique de la croissance économique et le développement
- La politique économique dans un cadre européen
- La globalisation financière
- La régulation de l'économie mondiale

3. Management des organisations

A - Thèmes des programmes de management des organisations des classes de première et terminale «sciences et technologies du management de la gestion », traités au niveau M1.

B - Thématiques complémentaires traitées au niveau M1 :

- L'entrepreneuriat et le management
- Le développement stratégique
- La gestion des ressources humaines
- La gestion des ressources technologiques et des connaissances

4. Sciences de gestion

Programme commun à toutes les options

Les thèmes du programme de Sciences de gestion en classe de première « sciences et technologies du management et de la gestion » traités au niveau M1.

Programmes spécifiques à chacune des options

(...)

2. Option comptabilité et finance

A - Les thèmes du programme de spécialité du cycle terminal de la série « sciences et technologies du management de la gestion » dans la spécialité « gestion et finance », traités au niveau M1.

B - Les compétences et savoirs associés du domaine professionnel présentés dans le référentiel du BTS « comptabilité et gestion des organisations », traités au niveau M1.

(...)

Correspondance entre les épreuves et les programmes

Épreuves d'admissibilité

1. Composition de sciences de gestion

Sciences de gestion et management des organisations

2. Épreuve de synthèse

Management des organisations, droit, économie générale

Épreuves d'admission

1. Épreuve de mise en situation professionnelle

Management des organisations, droit, économie générale

2. Épreuve d'entretien à partir d'un dossier

Sciences de gestion

Annexe 2 : Membres du jury

Badr-Eddine	AMOKHTARI	CRETEIL	Professeur
Grégoire	ARNAUD	STRASBOURG	Professeur
Sophie	BECCUCCI SERRA	BORDEAUX	Professeur
Stéphane	BESSIERE	GRENOBLE	Professeur
Nora	BOUGUERA	CRETEIL	Professeur
Luce	BOUSCARLE	AIX-MARSEILLE	Professeur
Arnaud	BRAUD	NANTES	Professeur
Cédric	BRUNNARIUS	VERSAILLES	Professeur
Bernadette	BUISSON	DIJON	Professeur
Julie	CALMELS	PARIS	Professeur
Véronique	CARRON	TOULOUSE	Professeur
Maria-José	CHACON SANZ	VERSAILLES	Professeur
Anne-Lise	COULEAU-DUPONT	NICE	Professeur
Frédéric	DESAINT	ROUEN	Professeur
Blandine	DOUTREMEPUICH	LILLE	Professeur
Jean-Bernard	DUCROU	VERSAILLES	Professeur
Jean-Michel	FILY	RENNES	Professeur
Didier	GOUILL	NANTES	Professeur
Danièle	GUILLEMOT	RENNES	Professeur
Damien	HAURY	ORLEANS TOURS	Professeur
Oona	HENGOAT	NANTES	Professeur
Catherine	IENCO	BESANÇON	Professeur
Claire	LAGARDE	DIJON	Professeur
Régine	LAURENTIN	NANTES	Professeur
Nathalie	LE GALLO	NANTES	Professeur

Emmanuelle	LEGRAND-PIERI	NANTES	Professeur
Stéphane	LEROYER	CAEN	Professeur
Denis	LEFEVRE	AMIENS	IA-IPR, Secrétaire général
Marie-Agnès	LESTRADE	LIMOGES	IA-IPR, Vice-Présidente
Christian	LOMBARD	AMIENS	Professeur
Jean-Paul	MACORPS	NANTES	Professeur
Florence	MARTIN	AMIENS	Professeur
François	MARTY	LILLE	Professeur
Stéphane	MAZURIE	LIMOGES	Professeur
Catherine	MENDOUSSE	BORDEAUX	Professeur
Mireille	MOLINA	ORLEANS-TOURS	Professeur
Brigitte	MOULLET	LYON	Professeur
Dominique	PAGNOT	PARIS	Professeur
Jean-Michel	PAGUET	PARIS	Igen, Président du jury
Stéphane	PERRIN	NANTES	Professeur
Daniel	PERRIN-TOININ	GRENOBLE	Professeur
Stéphane	ROBERT	AMIENS	Professeur
Jérôme	SIRONNEAU	CRETEIL	Professeur
Isabelle	VERRIERES	BORDEAUX	IA-IPR, Vice-Présidente
Yves	VIRTON	ORLEANS-TOURS	Professeur
Milan	VUJISIC	ROUEN	Professeur
Marie-Line	ZANON	ORLEANS TOURS	Professeur
Amélie	ZURITA	LYON	Professeur